

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 2003-135 du 08/09/2003 et du décret 2005-1752 du 30/12/2005.

NOM et PPRENOM de l'Enfant :

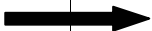
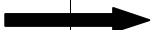
Date de naissance :

PROTOCOLE D'URGENCE

rédigé et signé par le médecin traitant ou autre spécialiste effectuant le suivi médical de l'enfant (spécialiste en allergologie, en pédiatrie...)
Toujours informer le SAMU de l'existence de ce document

1/CONDUITE A TENIR

(Toujours avoir un accès téléphonique)

SYMPTOMES VISIBLES	MESURES à PRENDRE pour ASSURER la SECURITE de L'ENFANT (position de l'enfant, médicaments, personnes à prévenir)
<p><u>Signes d'appel Mineurs:</u> (nécessitant une surveillance plus attentive)</p> <p style="text-align: center;"></p>	
<p><u>Signes d'appel Majeurs:</u> (nécessitant des mesures à prendre en urgence)</p> <p style="text-align: center;"></p>	<p style="text-align: center;">APPEL du 15</p>

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 2003-135 du 08/09/2003 et du décret 2005-1752 du 30/12/2005.

NOM et PPRENOM de l'Enfant :

Date de naissance :

**2/ MEDICAMENTS A ADMINISTRER PAR LES PERSONNELS DE L'ECOLE/
ETABLISSEMENTT SCOLAIRE dans le cadre du protocole d'urgence**

	NOM DU MEDICAMENT	POSOLOGIE	VOIE D'ADMINISTRATION
1			
2			
3			
4			

Joindre l'ordonnance de prescription des médicaments

AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

1/ APTITUDES SPORTIVES:

Inaptitude totale: OUI /NON (barrer la mention inutile)

Inaptitude partielle (à préciser) : OUI /NON (barrer la mention inutile)

Préciser les activités possibles :

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 2003-135 du 08/09/2003 et du décret 2005-1752 du 30/12/2005.

NOM et PPRENOM de l'Enfant :

Date de naissance :

2/ REGIME ALIMENTAIRE:

- Restaurant scolaire (**cocher la mention retenue**) :
 - Non autorisé
 - Paniers repas seuls autorisés
 - Régimes spécifiques nécessaires
 - Menus habituels avec éviction d'un aliment :
 - Eviction de l'aliment par l'élève lui-même (dans ce cas la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée)
 - Autre (préciser).....

- Les goûters (**cocher la mention retenue**)
 - Goûters festifs ou à thème autorisés
 - Consommation des goûters avec éviction de l'aliment (prévenir les représentants légaux la veille)
 - Aucune prise alimentaire autre que le goûter apporté par l'élève

- Possibilité de se réhydrater en classe

3/ PRISES EN CHARGE COMPLEMENTAIRES : TYPE DE SOINS KINESITHEREPEUTE, INFIRMIER(E)... où, quand, comment.....

DATE / SIGNATURE et CACHET du MEDECIN